

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 8 avril, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 1^{er} avril 2026

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

Présents : ARTAUD Myriam – BAUDIN Jean-François – BERARD Maxime – CABE Perrine – COURT Christian – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FORGET Dominique – LAUBE Eric – LOIR Caroline – MAISONNEUVE Sylvain – MARQUES Maud – MOLLE Emmanuel – PALLUEL Nathalie - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie

Pouvoirs de : Mme BIENVENU Lisa à M. Quentin DU PONTAVICE
Mme - PICHET Catherine à Mme Christine PORTEVIN
M. VOLPE-BELLESSERRE Julien à M. Maxime BERARD

Secrétaire de séance : M. Quentin DU PONTAVICE

OBJET : Mise en place et nomination des membres de la Commission communale - Logement

N°20260408-07

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Monsieur le Maire explique que les commissions sont des instances d'étude, d'échange et de réflexion mais ne dispose pas de pouvoir décisionnel.

Chaque commission est composée du Maire, président de droit et de conseillers municipaux. Des personnes qualifiées extérieures peuvent être associées aux travaux à la demande du Maire ;

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de procéder à la mise en place d'une commission communale logement

Cette commission a vocation, sans que cela soit limitatif, à statuer à titre consultatif sur les dossiers présentés en Commission Attribution Logement (CAL) ou tout autre commission attributive, d'étudier l'opportunité de mettre à bail des logements communaux, de réaliser des logements communaux, ou de proposer un prix de vente lorsqu'un logement propriété de la Commune doit être cédé, faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité des logements aux personnes en situation de handicap ;

Il est proposé de fixer à 8 le nombre de membres de la commission logement ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22 et suivants,

Après avoir procédé à un appel à candidature ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **FIXE** la composition de la commission des marchés à 8 membres titulaires ;
- **DESIGNE** les élus municipaux suivants afin de siéger au sein de la Commission logement :

Membres titulaires
Sylvain Maisonneuve
Lisa Bienvenu
Guillaume Déjy
Dominique Forget
Nathalie Palluel
Eric laubé
Maxime Bérard
Julien Volpe-Bellesserre

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 avril 2026,
Le Maire, Emmanuel MOLLE

Transmis à la préfecture le : 15/04/26
Publié le : 15/04/26

